

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

DE CYCLISME

CENTRE VAL DE LOIRE



*Comité Centre Val de Loire
de Cyclisme*

REGLEMENT

TROPHEE REGIONAL JEUNES VETETISTES

2018

V1 - Mise à jour du 14 février 2018

7 MANCHES :

- 4 mars à Malesherbes (45) XCO / TRIAL
- 8 avril à Sury en Vaux (18) championnat régional trial
- 15 avril à Chateauneuf sur Loire (45) XCO
- 29 avril à Fondettes (37) TRIAL / XCO
- 27 mai ????? (28) championnat régional XCO
- 3 juin à Ouzouer sur Loire (45) XCO / TRIAL
- 23 juin : Finale à Romorantin XCO

INTRODUCTION

Le but du TRJV est d'être dans la ligne du TFJV, pour préparer les jeunes aux différentes épreuves du VTT

Le TRJV est ouvert aux garçons et aux filles des catégories Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets.

La participation au TRJV est également un des critères de sélection des futurs représentants du Comité Centre Val de Loire de cyclisme pour le Trophée de France du Jeune Vététiste (TFJV).

De toute évidence, la pérennité de cette politique repose essentiellement sur la participation active des Clubs. A son tour, la Commission Régionale VTT Centre Val de Loire pourra être sollicitée par les clubs pour apporter, autant que faire se peut, une aide matérielle et de conseil aux candidats organisateurs.

Pour la saison 2018, il sera demandé un droit d'engagement de 5€ pour toutes les catégories. 50% cet engagement sera reversé au club organisateur de la manche du TRJV correspondant et les 50% restant iront à la CRVTT, cette somme sera utilisée pour le déplacement au TFJV permettant ainsi une participation des parents moins importante qu'avant.

Afin d'aider les clubs organisateurs :

Chaque club inscrit sur une manche devra fournir à l'organisateur et ce le jour de l'épreuve un ou plusieurs bénévoles qui seront utilisés, en fonction de leur compétence, comme commissaire sur les épreuves (si il est arbitre club ou régional).

Le quota de bénévoles par club est établi de la sorte :

- 5 à 10 enfants inscrits = 1 bénévole
- au-delà de 10 enfants inscrits = 2 bénévoles

La liste de ces bénévoles, avec leurs compétences devra parvenir à l'organisateur avec les inscriptions.

ATTENTION !!! Sans liste de bénévoles, les inscriptions ne pourront être prises en considération

Chaque organisation comporte au moins une épreuve équivalente à celles que l'on trouve sur le TROPHEE NATIONAL DU JEUNE VETTETISTE (TFJV). Un organisateur ne peut pas organiser le même jour deux épreuves de fond. Le choix des épreuves devra se faire dans la liste ci-dessous

- ORIENTATION
- TRIAL
- X-COUNTRY
- DESCENTE
- XC ELIMINATOR
- RELAIS PAR EQUIPE

Chaque épreuve donnera lieu à un classement individuel et à un classement par Club comptant pour le TRJV.

1 POINTS PARTICULIERS CONCERNANT LES ORGANISATEURS

1.1 DECLARATION DE L'ÉPREUVE :

Les organisateurs s'engagent à faire parvenir le formulaire détails d'organisation au Comité régional un minimum de 6 semaines avant l'épreuve. Tous les documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.fcc-centre-orleanais.fr/1-comite-regional-2.html>

1.2 RECOMPENSES :

Les organisateurs sont tenus d'attribuer à chaque manche et à minima aux trois premiers de chaque catégorie (garçons et filles) soit une coupe soit une médaille.

Il est demandé, dans la mesure du possible, de prévoir une récompense ou un lot pour chaque participant.

1.3 RAVITAILLEMENT D'APPOINT :

Il est souhaitable de mettre gratuitement quelques boissons et ravitaillements à dispositions des compétiteurs au cours ou à la fin des épreuves.

1.4 SECURITE :

Les organisateurs sont tenus de prévoir un POSTE DE SECOURS sur le site de la compétition avec des 2 secouristes (diplômés du PSC1) au minimum.

1.5 LICENCE :

Le Trophée Régional des Jeunes Vététistes est **réservé aux titulaires d'une licence FFC valide** pour la saison en cours

Des **compétiteurs non licenciés à la FFC pourront participer au TRJV en prenant une licence à la journée**. Pour cela ils devront se mettre en règle en payant la cotisation de la licence à la journée de 15,00 € et la présentation d'un certificat médical de moins de 1 an stipulant : « autorisant la pratique du cyclisme en compétition ».

Ces compétiteurs seront intégrés dans le classement individuel à condition de participer à la totalité des épreuves de l'organisateur, mais ne seront pas intégrés dans le décompte des points du classement club. En effet, le classement club récompense la formation réalisée par les clubs auprès de ses licenciés.

Nota : Pour le classement informatique, création d'un club fictif regroupant tous ces compétiteurs.

Les compétiteurs appartenant à des comités extérieurs pourront participer aux diverses épreuves du TRJV. Ils seront classés sur l'épreuve mais ne pourront en aucun cas figurer au classement du TRJV Région Centre.

En revanche l'organisateur devra fournir au responsable du classement général les feuilles de résultats ou ne figureront que les licenciés FFC du Centre sans aucun décalage de points.

1.6 CATEGORIES ADMISES :

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

- Poussins G & F	né (es) en 2011 - 2010	:	7 à 8 ans
- Pupilles G & F	né (es) en 2009 - 2008	:	9 à 10 ans
- Benjamins G & F	né (es) en 2007 - 2006	:	11 à 12 ans
- Minimes G & F	né (es) en 2005 - 2004	:	13 à 14 ans
- Cadets G & F	né (es) en 2003 - 2002	:	15 à 16 ans

1.7 INSCRIPTIONS :

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions via internet et le site FFC devront être fait en temps et en heure afin d'être pris en compte. Ce moyen d'inscription Internet est d'ailleurs à privilégier.

1.8 MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

- Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT sur une épreuve du TRJV.
- Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves.
- **Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.**
- Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.
- Les vélos admis dans les épreuves du TRJV devront répondre aux normes officielles en vigueur.
- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.
- Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

1.9 CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Chaque manche comporte un classement individuel (mixtes garçons et filles) par catégorie, et un classement par Club basé sur la grille de points ci-dessous. Ce classement est établi sous le contrôle et la responsabilité des responsables TRJV/TFJV.

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

Chaque manche du TRJV détermine un classement individuel par catégorie (poussins – pupilles – benjamins – minimes – cadets). Les catégories sont mixtes, garçons et filles étant classées ensemble.

Pour les épreuves combinées, le classement individuel est établi en prenant en compte la somme des points acquis dans chaque discipline (trial – x-country – descente – orientation – XC eliminator – relais). Est déclaré vainqueur, le compétiteur ayant totalisé le plus grand nombre de points.

1.10 FEMININES :

Les classements étant mixtes, sera déclarée vainqueur la féminine ayant totalisé le plus grand nombre de points dans sa catégorie.

Les points retenus pour le classement du TRJV seront ceux acquis dans le classement mixte par catégorie.

1.11 CAS PARTICULIERS:

Les compétiteurs qui prennent le départ d'une épreuve, mais qui ne peuvent la terminer suite à un ennui mécanique, une blessure donc abandonnant ...seront classés dernier de l'épreuve et marqueront les points du dernier. Par contre un concurrent inscrit qui ne se présente pas au départ d'une épreuve marque 0 point.

Ex-aequos : Les épreuves d'orientation et de descente peuvent aboutir à des égalités. Dans ce cas, chaque concurrent marque le nombre de points qui revient à la place réalisée (cf. grille). Les concurrents suivants reculant pour leur part, d'autant de places dans la grille de points qu'il y a de coureurs à égalité.

En cas d'ex-aequo dans le classement du combiné, le départage se fait en faisant référence : 1- au nombre de victoires, 2- au nombre de 2ème places, 3-etc. Si malgré tout, il n'est pas possible de départager deux concurrents, c'est la place réalisée au x-country qui désignera le vainqueur.

Pour le classement général, et à l'issue de toutes les compétitions (finale incluse), s'il subsiste encore une égalité, ce sont les places de la finale qui départagent les éventuels ex-aequo avec les mêmes règles de priorités que celles décrites au paragraphe précédent.

Les compétiteurs ont le choix de participer à une seule épreuve mais ce classement ne comptera pas dans le classement de la journée.

1.12 JOKER:

Il n'y aura pas de joker pour la saison 2018 de TRJV. Toutes les épreuves citées en première page comptent pour le classement général.

1.13 CLASSEMENT PAR CLUB:

Un classement par Club est établi après chaque manche en additionnant les points “ scratch ” des 3 meilleurs de chaque club dans chaque catégorie.

Pour les clubs n'ayant pas trois représentants dans une catégorie, on ne prend que les points marqués par les 2 voir l'unique représentant. Bien entendu aucun point n'est attribué au club ne présentant pas au moins un représentant dans la catégorie.

Pour des raisons de temps de calcul et de facilité, le classement club provisoire sera communiqué aux Clubs quelques jours après l'issue de chaque manche.

Le classement club définitif se fera par addition des points gagnés par les clubs sur toutes les manches. Ce classement récompensera les clubs à l'issue de la Finale et fera l'objet, le même jour :

- d'un Podium Clubs (avec remise de récompenses au trois meilleurs),
- **Les compétiteurs à la journée ne font pas partie du classement Club. Pour mémoire tous ses concurrents sont regroupés dans un club fictif.**

Si une épreuve de relais par club est mise en place sur un TRJV en plus des épreuves classiques TRJV, les conditions seront les suivantes :

- L'épreuve du relais sera la dernière épreuve de la journée
- Une équipe sera constituée de trois coureurs du même club mais de trois catégories différentes (Exemple : ben+min+cad ou pou+ben+cad, ...)
- Un classement par équipe sera établi
- La première équipe remportera 150pts, la deuxième 147pts, ... (voir chapitre 1.9)
- Un club peut présenter plusieurs équipes au départ mais seuls les points de la meilleure équipe du club seront pris en compte
- Ces points s'ajouteront aux points déjà acquis du classement général club
- L'ordre des départs se fera avec les coureurs de la plus petite catégorie de chaque équipe (ex : poussins)
- Le dernier concurrent à partir étant celui de la plus grande catégorie (ex : cadet)

1.14 CLASSEMENT FINAL INDIVIDUEL DU TROPHEE :

A chaque manche, les compétiteurs se verront attribuer un nombre de points correspondant à la somme des points acquis dans chaque discipline.

Ces points seront pris en compte pour le classement de la manche ainsi que pour le classement final du Trophée.

1.15 RECLAMATIONS:

Pour être recevables, les réclamations doivent être formulées par écrit et transmises par l'intermédiaire des dirigeants de Clubs uniquement et ce dans un délai maximum d'une demi-heure après l'affichage des résultats. Ces réclamations sont examinées par le collège des arbitres. Les décisions prises par ce collège sont réputées fermes et incontestables.

En cas de litige ou d'erreur, il convient avant tout d'en informer le Président du jury des arbitres, de façon nécessairement courtoise, en respectant la procédure définie ci-dessus.

1.16 EQUIPEMENTS

Les Pilotes devront porter un casque rigide avec la jugulaire attachée et ajustée. Les caméras montées sur casque sont interdites lors des épreuves. Elles ne sont autorisées que lors des reconnaissances des épreuves. Les coureurs sont alors chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal et/ou permanentes pour attacher la caméra au casque sont interdites, seul le ruban adhésif et le velcro sont autorisés.

Selon la spécificité de l'épreuve les équipements spécifiques devront être portés.

2 PREMIERE EPREUVE : TRIAL

Le VTT TRIAL sur le TRJV ne doit pas mettre les jeunes vététistes en échec. Bien au contraire, il faut les encourager à travailler cette discipline, la motivation se nourrissant dans la réussite.

2.1 DÉFINITION

La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial TFJV. Le présent règlement trial TRJV Centre Val de Loire est directement inspiré du règlement TFJV 2017.

2.2 CARACTERISTIQUES

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

2.3 EQUIPEMENTS

Le VTT Trial TRJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.

Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27,5 ou 26 pouces, voire 24 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo (voir chapitre 1.8).

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

2.4 ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des concurrents est libre sauf si l'organisateur décide pour des questions de tenue des horaires d'encadrer les passages sur les différentes zones. Dans ce cas les groupes seront constitués par catégories (Poussins, Pupilles, ...) et l'ordre de passage sur la première zone sera tiré au sort. Les rotations sur les zones suivantes permettront d'alterner les ordres de passage pour assurer l'équité.

Les concurrents effectueront leurs rotations par catégorie sous la responsabilité d'un cadre technique préalablement défini.

Exemple sur un groupe de 12 pilotes parcourant 3 zones de trial

Passage dans la première zone :

1-2-3-4 5-6-7-8 9-10-11-12

Passage dans la deuxième zone :

5-6-7-8 9-10-11-12 1-2-3-4

Passage dans la troisième zone :

9-10-11-12 1-2-3-4 5-6-7-8

2.5 CARTON DE POINTAGE

Un carton de pointage récapitulatif des points à obtenir sera remis à chaque concurrent au début de l'épreuve de trial (cf exemple en annexe 3)

L'ordre de passage des coureurs pourra être noté sur le carton de pointage.

Le carton sera donné au responsable de la zone à l'issue de la reconnaissance.

Les cartons de pointage seront conservés par le pilote si l'ordre des passages est libre ou par le cadre technique responsable du groupe si les passages sont encadrés.

2.6 FORMAT DE COURSE

Le VTT Trial TRJV se dispute sur un circuit de 3 ou 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment.

Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

2.7 ZONES

Présentation

Le VTT Trial TRJV, consiste à parcourir des zones de terrains naturelles ou artificielles, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone rapportera un maximum de 31 pts. Dans chaque zone, un maximum de 5 points de bonification pourra être acquis en fonction des appuis effectués (si passage de 4 portes au minimum).

L'inter zones devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

Un exemple de répartition des zones en fonction de la difficulté et des catégories est donné en annexe 2 du présent règlement.

Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Le pilote choisira en fonction de son niveau technique de franchir tout ou partie des portes.

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Exemple : Le pilote peut choisir de passer dans la porte 2 puis 4 et enfin 5. Une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

Temps de référence par zone

Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la zone. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la zone sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

2.8 DÉCOMPTE DES POINTS

A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés et un appui est comptabilisé.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence: axe de la roue arrière).

Tant que la porte n'est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications.

Le maximum de points acquis par zone est donc de 31points maximum

2.9 ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique).
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.

Dans tous ces cas, le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points

2.10 LES APPUIS

Appui = Contact d'une partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

2.11 DEFINITION DES APPUIS

Sont considérés comme appuis :

Tous appuis sur un obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo (pédale, protection, ...) à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

Le fait de frôler un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne sera pas comptabilisé comme un appui. Par contre, si

ce contact temporaire pendant la progression permet de retrouver un équilibre compromis, il sera comptabilisé.

Lors d'un appui avec le pied, il est permis de tourner le pied sur place.

Si un appui est constaté alors que le pilote est engagé dans une porte, les points de cette porte ne sont pas comptés.

2.12 RECONNAISSANCE DES ZONES

La reconnaissance est possible. Un temps de 5mn maximum est imparti.

2.13 INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe. Il perd les bonifications.

2.14 RÉCLAMATION

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

2.15 CLASSEMENT FINAL DE L'ÉPREUVE DE TRIAL

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en premier). En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

Dans la mesure du possible les clubs désigneront 15 jours avant l'épreuve un technicien se rendant sur les manches de TRJV de trial pour qu'il intègre un collège de "traceur de zone de trial". Le club recevant n'aurait qu'à fournir les piquets et la rubalise. Ce collège tracerait les zones la veille. Tous les jeunes seraient à égalité puisque les zones ne seraient reconnues ou connues d'aucun participant à l'avance, ce qui placerait nos jeunes en conditions TFJV.

2.16 REGLES A RESPECTER POUR LA CONSTRUCTION DES ZONES

Largeur : Prévoir une largeur de passage de 70 cm minimum à hauteur de guidon ; il convient aussi de prendre en compte les VTT 29 pouces qui nécessitent des passages légèrement plus large.

Poussins / Pupilles : zones à effectuer en enroulé avec contournement d'obstacles

Benjamins : zones à effectuer en enroulé avec obstacles de hauteur maximale 20 cm

Minimes : zones avec possibilité de franchissement par déplacement / extension avec obstacles de hauteur maximale de 20 à 40 cm

Cadets : zones avec possibilité de franchissement par déplacement / extension avec obstacles de hauteur maximale de 40 à 60 cm

3 CAS PARTICULIER DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE TRIAL ET DE L'EPREUVE DE CIRO

En 2018 l'épreuve de CIRO VTT comptera pour le classement général du TRJV et servira de support au championnat régional de trial.

Le règlement de cette épreuve sera le règlement de la CIRO VTT disponible ici : http://www.cirovtt-trial.fr/documents_.html

Les catégories R3 et R4 sont spécialement tracées pour être praticables par des VTT.

Les pilotes doivent rouler avec le même vélo tout au long de la journée (VTT classique ou VTT trial). Au début de la compétition le pilote choisira sa catégorie de difficultés et roulera dans cette catégorie toute la journée avec le même vélo.

Le classement sera le classement scratch de chaque catégorie. Les points seront attribués de la façon suivante :

Catégorie R1 :

- 150 points au vainqueur
- 149 points au second
- 148 points au 3^{ème}
- ...

Catégorie R2 :

- 140 points au vainqueur
- 139 points au second
- 138 points au 3^{ème}
- ...

Catégorie R3 :

- 130 points au vainqueur
- 129 points au second
- 128 points au 3^{ème}
- ...

Catégorie R4 :

- 120 points au vainqueur
- 119 points au second
- 118 points au 3^{ème}
- ...

4 DEUXIEME EPREUVE : X-COUNTRY

4.1 DEROULEMENT

Le parcours de x-country sera choisi en fonction de ses diversités de cheminement et d'obstacles.

Les courses se dérouleront par catégorie (possibilité de regrouper des catégories évoluant sur le même parcours à condition de décaler les départs).

Les Temps de course varient en fonction des catégories. Règlement FFC titre 9 article 9.2.0013

Poussins (et pré licenciés) :	5 à 8mn
Pupilles :	15 à 20mn
Benjamins :	20 à 25mn
Minimes :	25 à 35mn
Cadets :	35 à 45mn

4.2 CLASSEMENT :

Est déclaré vainqueur, le concurrent qui franchit en premier la ligne d'arrivée.

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction du classement provisoire et sur des lignes d'au moins six pilotes et idéalement dix pilotes.

Pour la première épreuve, le placement s'effectuera de la façon suivante :

- en fonction du classement de la saison précédente dans la catégorie
- puis les jeunes qui viennent de monter dans la catégorie
- puis les nouveaux dans la discipline.

Les départs se feront avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur

4.3 ASSISTANCE EXTERIEURE

Une zone d'assistance technique sera mise en place et sera matérialisée par l'organisateur. L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.

L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone technique. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien. En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs appartenant à une même équipe. Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur (il marquera 0 point pour cette épreuve)

Les parents et éducateurs n'auront absolument pas le droit de suivre les compétiteurs sur le parcours sous peine de disqualification de la manche pour le concurrent concerné.

Toutefois pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée n'importe où sur le circuit par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Cette aide mécanique sera faite dans un bon esprit de dépannage sans autre intention (la poussette reste interdite). Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

5 TROISIEME EPREUVE : LE PARCOURS D'ORIENTATION

Remarque : L'épreuve d'orientation n'est pas au programme du TFJV 2018, mais elle peut l'être dans les régions.

Le parcours d'orientation a pour fonction de vérifier les capacités de l'enfant à se repérer sur une carte au 1:25000^{ème} par rapport au terrain qu'il rencontre.

Pour cette épreuve individuelle, chaque concurrent reçoit un carton de pointage portant son numéro de dossard et une photocopie noir et blanc (la couleur est tolérée), éventuellement agrandie, d'une carte I.G.N au 1:25000^{ème} représentant une zone géographique dans laquelle figurent plusieurs balises (*), repérées individuellement par un numéro d'identification (de 1 à 'n'). Chaque balise est matérialisée sur le terrain par une boîte dans laquelle se trouve une pince (pince d'orientation) ou un tampon facilement identifiable (lapin, poule, canard, etc).

Sur le carton de pointage, figure une case par balise à trouver (repérée par son numéro d'identification), le nombre de balises est fonction de la catégorie concernée et laissée à l'appréciation des organisateurs.(exemple : **huit** pour les cadets (4 à10), **six** pour les minimes (4 à 8), **cing** pour les benjamins (4 à 6), **quatre** pour les pupilles (3 à 4) sachant que les balises

peuvent être communes à plusieurs catégories (Pupilles et Minimes) ou correspondre à une seule catégorie.

Dans chaque catégorie, les commissaires placent les coureurs dans l'ordre de présence dans la zone de départ, tout en évitant que plusieurs coureurs d'un même club se suivent. Les départs ont lieu de manière individuelle à raison d'un départ toutes les trente secondes, un commissaire note l'heure de départ sur le carton de pointage du coureur. Celui-ci doit alors atteindre les balises dans l'ordre qu'il souhaite, le but étant d'atteindre l'ensemble des balises en un minimum de temps.

Le temps maximum imparti est fixé par l'organisateur en fonction du site utilisé. Le dépassement du temps déclenche automatiquement des points de pénalités qui s'accumuleront à intervalles réguliers (temps de dépassement annoncés avant le départ).

Lorsque l'enfant a atteint sa balise, il coche sur son carton de pointage la case correspondante au moyen de la pince ou du tampon.

Des commissaires sont placés à tous les embranchements du circuit de façon à remettre dans la bonne direction les participants qui se seraient égarés, les organisateurs doivent veiller à ce que la totalité du parcours soit sous le contrôle de commissaires chargés d'assurer la sécurité des participants. A l'arrivée, un commissaire note l'heure d'arrivée sur le carton de pointage.

Le classement est effectué selon le nombre de balises retrouvées, les enfants totalisant le même nombre de balises sont ensuite classés dans l'ordre croissant du temps qu'ils auront mis pour trouver les balises (heure d'arrivée - heure de départ).

Les distances théoriques à envisager pour chaque catégorie sont à adapter en fonction de l'autre discipline qui sera proposée dans la journée, principalement s'il s'agit d'un cross country.

Exemple : manche orientation ou cross country

Pour les Poussins, les organisateurs devront regrouper les enfants qui évolueront sur le circuit en compagnie de plusieurs éducateurs, ces derniers auront pour tâche de les sensibiliser à la lecture de carte (notion 'est - ouest', 'nord - sud', symbolique des points remarquables, etc).

Pour cette dernière catégorie, tous les enfants seront classés ex æquo à la 1^{ère} place.

(*) Les numéros des balises attribués à chaque catégorie seront déterminés par les membres de la C.R.V.T.T en accord avec les organisateurs.

5.1 CONTRÔLE :

Un groupe neutre de contrôleurs officiels sera mis en place par le comité d'organisation, il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve pour l'ensemble des catégories.

Toute communication faisant appel à des moyens techniques entre les coureurs est strictement interdite.

Toute forme de communication avec l'encadrement, les concurrents des autres catégories et les personnes externes à l'organisation sont strictement interdites, comme est interdite l'utilisation de GPS ou tout autre appareil doté de ces fonctions.

6 QUATRIEME EPREUVE : DESCENTE

6.1 DEROULEMENT :

Le parcours de descente sera choisi pour ses critères techniques et privilégiant l'adresse et non la VITESSE pour les jeunes vététistes. Une reconnaissance à pied et/ou à vélo sera prévue et obligatoire soit le jour précédent l'épreuve soit le jour de l'épreuve selon les impératifs d'organisation et de sécurité définis par les organisateurs.

- il ne comportera aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien obligatoire.
- il sera composé de portions de dénivelé moyen et sans obstacle et de zones de maniabilité à franchir à allure réduite.

La distance du tracé dans la mesure du possible devra se rapprocher au plus près des distances notées dans le règlement fédéral :

- poussin 250m à 400m,
- pupille 500m à 1000m,
- benjamin 500m à 1500m,
- minimes et cadets 500m à 2000m

Si l'épreuve est unique, elle devra comporter au moins deux manches. Le résultat retenu sera celui de la meilleure des deux manches.

Un pilote rattrapé devra céder le passage sous peine de pénalités en temps.

Un périmètre de sécurité (délimité par de la rubalise à 80 cm du sol) sera obligatoirement aménagé tout au long de la descente. Ce périmètre de sécurité infranchissable pour les spectateurs, parents, éducateurs doit permettre une meilleure concentration des concurrents et une meilleure visibilité pour tous les spectateurs.

6.2 CLASSEMENT :

Si une seule manche est chronométrée, le vainqueur sera celui ayant effectué le parcours dans le moins de temps.

En cas d'égalité, chaque concurrent marque le nombre de points qui revient à la place réalisée (cf. grille). Les concurrents suivants reculant pour leur part, d'autant de places dans la grille de points qu'il y a de coureurs à égalité.

Si deux manches sont chronométrées sur une même épreuve, le classement se fera en retenant le meilleur temps réalisé sur l'une ou l'autre manche. Le vainqueur sera celui ayant réalisé le meilleur temps. En cas d'égalité, le départage se fait en additionnant les temps réalisés sur les deux manches.

6.3 EQUIPEMENT :

Pour des raisons évidentes de sécurité, le départ ne sera donné qu'aux concurrents en possession de la tenue complète (en reconnaissance et en compétition) qui comprend :

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Compte tenu de la dangerosité de l'épreuve, l'équipement ci-dessous est obligatoire :

- Un casque intégral monobloc homologué avec la jugulaire attachée (norme officielle CE),
- Une protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- Maillot manches longues, l'intégralité des jambes devra être couverte
- Gants longs,
- Coudières et genouillères,
- Protège-tibias ou jambières complètes.

Tout concurrent(e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

- Bar ends enlevés (« cornes de vache »)
- Guidons bouchés aux extrémités

Pour les poussins et les pupilles : Equipement obligatoire comme pour les autres catégories. Il sera toléré:

- un sac à dos rempli de mousse remplacera la dorsale
- et un casque traditionnel attaché et jugulaire ajustée.

7 CINQUIEME Epreuve : XCE - CROSS COUNTRY ELIMINATOR

7.1 CARACTÉRISTIQUES

L'épreuve de XCE est organisée par séries de 4.

Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminateur devra mesurer entre 400 et 600m et comprendra des obstacles naturels et/ou artificiels. Pour les plus jeunes (pré-licenciés, poussins pupilles) un parcours plus court sera prévu (150 à 200 m sans obstacle avec peu de vitesse et pilotage privilégié).

Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique pour les catégories minimales et cadets.

Le départ et l'arrivée doivent se situer à des endroits différents afin de préparer la manche suivante.

7.2 EQUIPEMENTS

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée et des gants sont obligatoires pendant toute la durée de l'épreuve.

Le port de protections, coudières, genouillères, protège tibia sont vivement recommandés. Chaque Club a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection.

7.3 VÉRIFICATIONS

Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ.

7.4 RECONNAISSANCES OFFICIELLES

Elles auront lieu suivant un ordre établi par l'organisateur (club, N° dossard, ...)

7.5 QUALIFICATIONS CHRONOMÉTRÉES

Les qualifications chronométrées seront organisées par catégories d'âge (Cadets, minimales, ...). Les coureurs se présenteront dans l'ordre du tirage au sort. Le départ se fera toutes les minutes ou toutes les 30 secondes selon le nombre d'inscrits.

7.6 EPREUVE PRINCIPALE :

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe (Format des compétitions XCE)

Ordre des manches

- Les hommes d'abord, jusqu'à ce que les femmes aient le même système de carrés.
- Finales : petite finale femmes puis petite finale hommes
- Grande finale femmes puis grande finale hommes.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par disqualification (DSQ).

7.7 CONTROLES DE PASSAGE :

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

7.8 ASSISTANCES TECHNIQUES :

Assistance technique :

L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Les caméras embarquées sont interdites lors de la compétition (cf chapitre 1.16).

7.9 ZONE DE DEPART :

L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes.

Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm.

Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

Le départ est donné par l'arbitre juge départ au départ selon la procédure suivante :

Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ, puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.

7.10 MISE EN GRILLE :

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.

Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ.

Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisit en premier.

!!!! SECURITE !!!!

**LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE JUGULAIRE ATTACHEE ET
AJUSTEE
DURANT TOUTES LES EPREUVES ET LES RECONNAISSANCES
ET D'UNE FACON PLUS GENERALE DES QUE LE COMPETITEUR EST SUR
SON VELO TOUT AU LONG DE LA MANCHE**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**COMME SUR LES COMPETITIONS NATIONALES DE VTT, TOUT JET DE
DECHET SUR LE SITE DE LA COMPETITION PAR LE COMPETITEUR ET SES
ACCOMPAGNANTS ENTRAINERA UNE AMENDE DE 32€ ET LA MISE HORS
COURSE DU PILOTE. (TITRE 12 ARTICLE 12.4.003 V3).**

ANNEXE 1:

PROGRAMME XCE (32 coureurs, 4 par manche)

1/8 FINALS

QR	Bib	Heat 1	Rank
1.	1		
16.	16		
17.	17		
32.	32		

QR	Bib	Heat 2	Rank
8.	8		
9.	9		
24.	24		
25.	25		

QR	Bib	Heat 3	Rank
4.	4		
13.	13		
20.	20		
29.	29		

QR	Bib	Heat 4	Rank
5.	5		
12.	12		
21.	21		
28.	28		

QR	Bib	Heat 5	Rank
2.	2		
15.	15		
18.	18		
31.	31		

QR	Bib	Heat 6	Rank
7.	7		
10.	10		
23.	23		
26.	26		

QR	Bib	Heat 7	Rank
3.	3		
14.	14		
19.	19		
30.	30		

QR	Bib	Heat 8	Rank
6.	6		
11.	11		
22.	22		
27.	27		

1/4 FINALS

Heat 1 > 1.	Bib	Heat 9	Rank
Heat 1 > 2.			
Heat 2 > 1.			
Heat 2 > 2.			

Heat 3 > 1.	Bib	Heat 10	Rank
Heat 3 > 2.			
Heat 4 > 1.			
Heat 4 > 2.			

Heat 5 > 1.	Bib	Heat 11	Rank
Heat 5 > 2.			
Heat 6 > 1.			
Heat 6 > 2.			

Heat 7 > 1.	Bib	Heat 12	Rank
Heat 7 > 2.			
Heat 8 > 1.			
Heat 8 > 2.			

1/2 FINALS

Heat 9 > 1.	Bib	Semi Final 1	Rank
Heat 9 > 2.			
Heat 10 > 1.			
Heat 10 > 2.			

Heat 11 > 1.	Bib	Semi Final 2	Rank
Heat 11 > 2.			
Heat 12 > 1.			
Heat 12 > 2.			

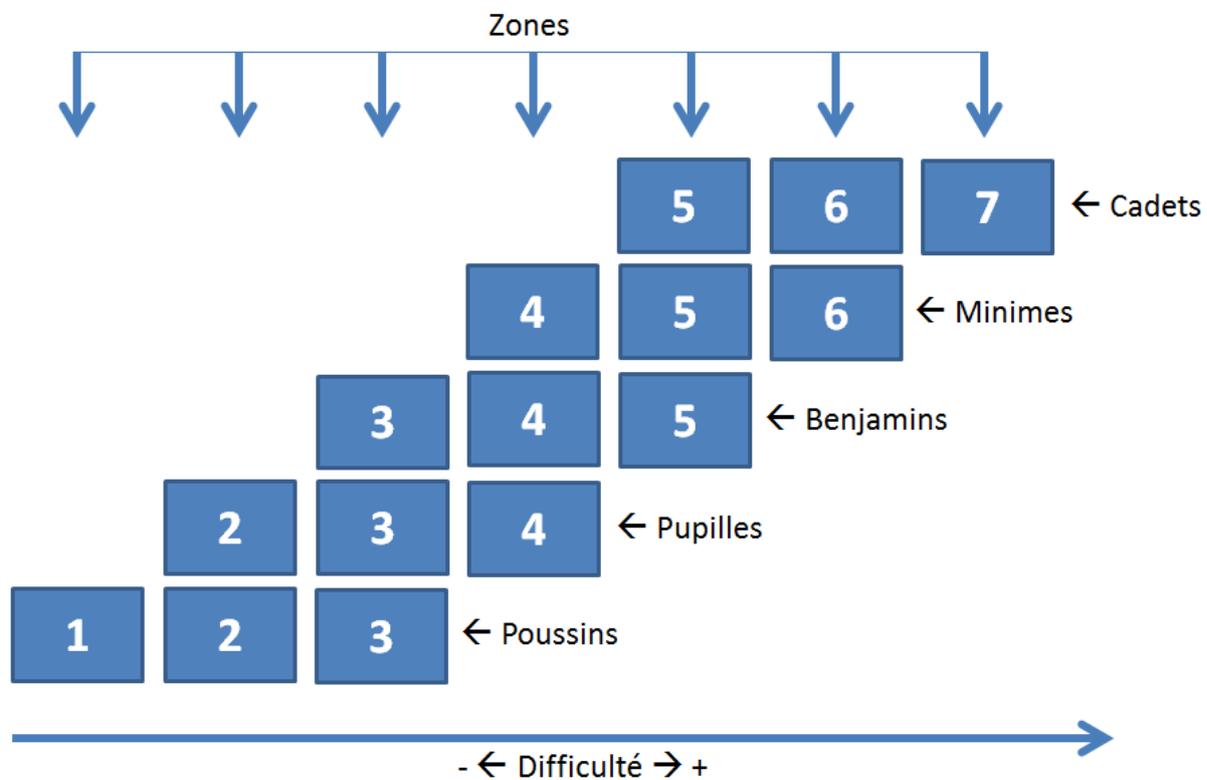
FINALS

Semi Final 1 > 3.	Bib	Small Final	Rank
Semi Final 1 > 4.			
Semi Final 2 > 3.			
Semi Final 2 > 4.			

Semi Final 1 > 1.	Bib	Big Final	Rank
Semi Final 1 > 2.			
Semi Final 2 > 1.			
Semi Final 2 > 2.			

ANNEXE 2:

Exemple d'organisation des zones de trial



ANNEXE 3:

Exemple de carton de pointage Trial

Total

ZONE:		Benjamin					
NOM:			Prénom				
PORTE	1	2	3	4	5	6	TOTAL
Valeur							
POINTS							
Pénalités							

CRVTTK